



**Dossier de  
présentation du  
Plan Mercredi**

ANNEXE AU PEdT

#### Données générales du territoire p.3

#### Partie 1 – Annexe au PEDT - Spécificité du mercredi dans le projet éducatif territorial p.4-14

##### 1. Place du mercredi dans la semaine scolaire p.4-8

- 1.1. État des lieux de l'offre éducative existante p.4
- 1.2. Les temps de l'enfant (volumes horaires) p.4
- 1.3. Emploi du temps d'un enfant p.5-6
- 1.4. De quelle manière le mercredi est-il envisagé comme un temps de relâche/loisirs sur la semaine ? p.7
- 1.5. Attentes éducatives spécifiques de la commune sur le temps du mercredi p.7-8

##### 2. Continuité éducative p.8-13

- 2.1. Modalités de concertation équipes enseignantes / équipes périscolaires du mercredi p.8
- 2.2. Déclinaison des objectifs éducatifs du PEDT sur le temps du mercredi p.9-13

##### 3. Mutualisations p.14

- 3.1. Mutualisation des locaux p.14
- 3.2. Mutualisation du matériel pédagogique p.14
- 3.3. Modalité d'élaboration, le cas échéant, d'une charte de mutualisation des locaux et du matériel p.14

#### Partie 2 – Accueils de loisirs organisés sur le territoire p.15-16

##### 4. Accueils de loisirs visés par le plan Mercredi p.15-16

- 4.1. Carte d'identité des accueils de loisirs organisés le mercredi p.15
- 4.2. L'équipe d'encadrement de l'accueil p.15
- 4.3. Modalités de participation des animateurs à la rédaction du projet pédagogique de l'accueil p.16

#### Partie 3 – Charte de qualité du Plan Mercredi p.17-22

##### 5. Critères de labellisation prioritaires p.17-20

- 5.1. Modalités d'intégration de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs aux instances de concertation locale p.17
- 5.2. Modalités d'inclusion des enfants à besoins particuliers p.17
- 5.3. Présentation de la tarification progressive de l'accueil de loisirs p.18
- 5.4. Modalités d'information des familles p.19
- 5.5. Implication des habitants ou des partenaires au sein de l'accueil de loisirs p.19
- 5.6. Présentation des activités et des thématiques proposées aux enfants de l'accueil de loisirs p.20
- 5.7. Modalités de participation et de libre choix des enfants sur les activités p.20

##### 6. Axes de progrès p.21-22

- 6.1. Présentation des actions répondant aux autres critères de la charte de qualité p.21
  - a) La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant
  - b) L'accueil de tous les publics
  - c) Mise en œuvre de la richesse du territoire
  - d) Le développement d'activités éducatives de qualité
- 6.2. Présentation des actions ne répondant pas spécifiquement à la charte de qualité et de nature à renforcer la qualité éducative des accueils de loisirs du mercredi p.22

## DONNÉES GÉNÉRALES du territoire

### Données administratives

**Collectivité territoriale ou EPCI porteur du projet : Mairie de Pacé**

Adresse : 11, avenue Brizeux 35741 Pacé

Téléphone : 02 23 41 30 00

Adresse électronique : [mairie@ville-pace.fr](mailto:mairie@ville-pace.fr)

**Nom de l'élu référent : Josette LE GALL**

Fonction : Première Adjointe en charge des affaires scolaires et de la jeunesse

Adresse électronique : [j.legall@ville-pace.fr](mailto:j.legall@ville-pace.fr)

**Nom du référent technique : Xavier LAVEZ**

Fonction : Responsable des Affaires Scolaires et de la Jeunesse

Adresse électronique : [x.lavez@ville-pace.fr](mailto:x.lavez@ville-pace.fr)

# Partie 1 – Annexe au PEDT

## SPÉCIFICITÉ DU MERCREDI DANS LE PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

### 1. Place du mercredi dans la semaine scolaire

#### 1.1. État des lieux de l'offre éducative existante

Activités périscolaires existantes (matin, midi et soir - lundi, mardi, jeudi et vendredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
<b>Matin</b>	7h30/8h20	55	Oui	Mairie de Pacé	Accueil et activités calmes
<b>Midi</b>	12h00/13h50	875	Non	Mairie de Pacé	Restauration
<b>Soir</b>	16h30/18h30	160	Oui	Mairie de Pacé	Accueil, études et activités.
<b>Mercredi</b>	7h30/18h30	130	Oui	Mairie de Pacé	Accueil de loisirs

Activités périscolaires existantes (mercredi)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
<b>Mercredi</b>	7h30/18h30	140	Oui	Mairie de Pacé (Au groupe solaire du Haut Chemin)	Accueil de loisirs

Activités extrascolaires existantes (samedi et vacances scolaires)	Amplitude horaire (préciser si changement quotidien)	Nombre d'enfants concernés en moyenne	Déclaration ACM (oui/non)	Gestionnaire	Mission principale
<b>Petites et grandes vacances</b>	7h30/18h30	120	Oui	Mairie de Pacé (Au groupe scolaire du Haut Chemin)	Accueil de loisirs

#### 1.2. Les temps de l'enfant (volumes horaires)

	Sur une journée de classe	Sur une semaine
<b>Temps de vie de l'enfant</b>	24 heures	168 heures
<b>Temps scolaire</b>	6 heures	24 heures
<b>Temps périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)</b>	5 heures	32 heures
<i>dont garderie (matin + soir)</i>	3 heures	12 heures
<i>dont pause méridienne</i>	2 heures	8 heures
<b>Temps périscolaire du mercredi</b>	X	11 heures
<b>Temps extrascolaire maximum proposé</b>	X	55 heures

### 1.3. Emploi du temps d'un enfant

Emploi du temps		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant les temps scolaires	Horaires	7h30-8h20	7h30-8h20	7h30-18h30	7h30-8h20	7h30-8h20	
	Activités Lieu	Activités calmes : lecture, dessin, travail manuel Ecoles maternelles et élémentaires	Activités calmes : lecture, dessin, travail manuel Ecoles maternelles et élémentaires	<u>7h30-9h00</u> Accueil et activités calmes (lecture, contes, travaux manuels...)	Activités calmes : lecture, dessin, travail manuel Ecoles maternelles et élémentaires	Activités calmes : lecture, dessin, travail manuel Ecoles maternelles et élémentaires	
Temps scolaire		8h20-12h	8h20-12h		8h20-12h	8h20-12h	
Transition Temps scolaires – Pause déjeuner	Horaires	12h-12h10	12h-12h10	<u>9h00-12h00</u>	12h-12h10	12h-12h10	
	Activités Lieu	Ecoles maternelles et élémentaires	Ecoles maternelles et élémentaires	Activités culturelles, sportives, manuelles, grands jeux, sorties, échanges MJC, EHPAD, médiathèque, ludothèque, jardinage, découverte de la nature...	Ecoles maternelles et élémentaires	Ecoles maternelles et élémentaires	
Déjeuner		12h-13h50	12h-13h50	12h00-14h00	12h-13h50	12h-13h50	
Transition Pause déjeuner - Temps scolaires	Horaires	13h50-14h00	13h50-14h00	<u>12h00-14h00</u>	13h50-14h00	13h50-14h00	
	Activités Lieu	Services de restauration et activités sportives et culturelles, jeux cours. Intervention mascotte « Miam » dans les salles de restauration Ecoles maternelles et élémentaires	Services de restauration et activités sportives et culturelles, jeux cours. Intervention mascotte « Miam » dans les salles de restauration Ecoles maternelles et élémentaires	Restauration par services et activités intérieurs ou extérieurs (danse, écoute de musiques, jeux de cours...)	Services de restauration et activités sportives et culturelles, jeux cours. Intervention mascotte « Miam » dans les salles de restauration Ecoles maternelles et élémentaires	Services de restauration et activités sportives et culturelles, jeux cours. Intervention mascotte « Miam » dans les salles de restauration Ecoles maternelles et élémentaires	
Temps scolaire		14h-16h30	14h-16h30		14h-16h30	14h-16h30	

Après les temps scolaires	Horaires	16h30-18h30	16h30-18h30	14h00-17h00	16h30-18h30	16h30-18h30	
	Activités Lieu	Etudes pour les élémentaires, APC et devoirs faits (dispositif communal). Création d'évènements culturels, sportifs, festifs de façon ponctuelle et ateliers culturels, sportifs, manuels, jeux divers, activités en salle de sports et dans le cadre des espaces verts extérieurs à l'école. Lieu : Ecoles, salles de sports, de musique et de jeux.  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances	Etudes pour les élémentaires, APC et devoirs faits (dispositif communal). Création d'évènements culturels, sportifs, festifs de façon ponctuelle et ateliers culturels, sportifs, manuels, jeux divers, activités en salle de sports et dans le cadre des espaces verts extérieurs à l'école. Lieu : Ecoles, salles de sports, de musique et de jeux.  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances	Grands jeux extérieurs (bois de Champagne), création spectacles, chants, activités sportives, jardinage, chants (chorales)  Randonnées pédestre, promenade vélo, lecture en coin calme.  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances  <u>17h-18h30</u> Accueil parents et jeux extérieurs, spectacles, chants, activités manuelles et échanges avec les familles <u>8h-18h30</u> MJC ACM 10-12 ans et 13-17 ans  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances	Etudes pour les élémentaires, APC et devoirs faits (dispositif communal). Création d'évènements culturels, sportifs, festifs de façon ponctuelle et ateliers culturels, sportifs, manuels, jeux divers, activités en salle de sports et dans le cadre des espaces verts extérieurs à l'école. Lieu : Ecoles, salles de sports, de musique et de jeux.  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances	Etudes pour les élémentaires, APC et devoirs faits (dispositif communal). Création d'évènements culturels, sportifs, festifs de façon ponctuelle et ateliers culturels, sportifs, manuels, jeux divers, activités en salle de sports et dans le cadre des espaces verts extérieurs à l'école. Lieu : Ecoles, salles de sports, de musique et de jeux.  Enseignement musique et danse de l'EMD Accordances	
Autres temps : vacances	Horaires	7h30-18h30	7h30-18h30	7h30-18h30	7h30-18h30	7h30-18h30	
	Activités Lieu	Culture, travaux manuelles, sports, plein air, grands jeux, spectacles, camps... ALSH du Groupe scolaire du Haut Chemin	Culture, travaux manuelles, sports, plein air, grands jeux, spectacles, camps... ALSH du Groupe scolaire du Haut Chemin	Culture, sports, plein air, grands jeux, spectacles, camps...  ALSH du Groupe scolaire du Haut Chemin	Culture, travaux manuelles, sports, plein air, grands jeux, spectacles, camps...  ALSH du Groupe scolaire du Haut Chemin	Culture, travaux manuelles, sports, plein air, grands jeux, spectacles, camps...  ALSH du Groupe scolaire du Haut Chemin	

## 1.4. De quelle manière le mercredi est-il envisagé comme un temps de relâche/loisirs sur la semaine ?

L'enfant bénéficie d'espaces de loisirs et d'activités. Il est important de ne pas oublier qu'il est en période de relâche ou de « lâcher prise ».

L'enfant est libre de participer ou non aux activités proposées cependant il n'est pas pour autant délaissé. Plusieurs activités peuvent lui être proposées en fonction des tranches d'âges et du groupe dans lequel il est.

Il peut profiter d'espaces plus adaptés à ses envies comme un coin lecture, un espace de jeux de société ou un espace dédié aux activités et jeux sportifs...

Un programme d'activités diversifié est proposé aux enfants et mis en ligne entre chaque période de petites vacances scolaires, afin que les familles puissent en prendre connaissance.

Les activités proposées sur le mercredi s'inscrivent dans le cadre de parcours définis par notre PEDT (citoyenneté, éducation artistique et culturelle, numérique, éco-citoyenneté, santé) permettant à chaque enfant de s'investir à son rythme, mettant en avant le côté hédoniste (plaisir).

Il ne s'agit donc pas d'un travail, d'une activité obligatoire pour produire, mais d'un plaisir de faire, d'une source d'épanouissement et de développement personnel.

## 1.5. Attentes éducatives spécifiques de la commune sur le temps du mercredi

👉 **Attente 1** : Une complémentarité et une cohérence des actions menées sur les différents temps d'accueil de l'enfant, en déclinant les 5 parcours éducatifs du PEDT sur les temps du mercredi en actions pratiques. En faisant participer tous les animateurs à cette construction d'activités en réunion de préparation dédiées.

👉 **Attente 2** : L'accueil de tous publics. Avec l'inclusion d'enfants en situations de handicap et le recrutement de personnel dédié (AESH, agents titulaires de diplômes liés au handicap). La commune propose des formations afin de permettre aux animateurs de développer leurs compétences sur le handicap. Des organismes de formations spécialisées sont sollicités. L'accueil des enfants en situation de handicap nécessite la prise en compte de leurs besoins particuliers lors des activités et de l'adaptation des locaux.

L'accessibilité à tous les enfants par le biais de tarifs dégressifs en fonction des QF des familles (même pour les familles hors communes). Par une politique d'information claire, en utilisant des supports de communications diverses et variés tels que papier, internet, panneaux lumineux en partenariat avec notre service communication. Permettant à tous d'être informés sur les sorties, mini-camps et activités proposées.

👉 **Attente 3** : La notion de vivre ensemble et de citoyenneté apparaît comme évidente sur le temps du mercredi. En effet, certains comportements d'enfants questionnent les professionnels depuis plusieurs années. Des comportements discriminatoires sont constatés sur les différents temps éducatifs.

Ces difficultés sont également constatées au collège et deviennent une réalité sur les écoles élémentaires, avec comme conséquence une possible dégradation des relations entre enfants. Certaines situations peuvent déboucher sur du harcèlement.

Au vu de ces constats, il est donc nécessaire d'intégrer les notions de vivre ensemble et de civisme dans nos projets. Cette réflexion doit permettre de sensibiliser les enfants à ces comportements conflictuels. De plus, les valeurs d'entraide et de solidarité doivent favoriser la vie de groupe et donc

l'émergence des citoyens de demain. Ces sujets sont régulièrement abordés avec les parents, les directeurs d'écoles, la communauté éducative.

- 👉 **Attente 4** : La mise en place d'activités de qualité répondant aux besoins des enfants et correspondant à nos attentes. Ces activités pendant les temps de loisirs doivent avoir du sens. Il s'agit de défendre la notion de plaisir, le pouvoir de décision des enfants, la croyance en leurs capacités, telles que des valeurs de coopération, de solidarité, de respect des différences et des choix de chacun, de développement de leur esprit critique.

## 2. Continuité éducative

### 2.1. Modalités de concertation équipes enseignantes / équipes périscolaires du mercredi

Le Projet Pédagogique est élaboré dans le cadre des intentions éducatives portées par le Projet Educatif de Territoire. Ces intentions guident les objectifs du projet pédagogique et les projets d'animations qui en découlent.

Les équipes d'encadrants des temps périscolaires et les responsables de ces temps sont en concertation quotidiennement avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires. Les équipes du mercredi sont composées à 100% d'encadrants travaillant sur les temps périscolaires des 4 écoles de la commune.

Lors des conseils d'écoles et des comités de pilotage, les équipes d'enseignants et du périscolaire du mercredi peuvent échanger sur les orientations, les objectifs, les méthodes ... La cohérence avec les projets d'école fait l'objet d'une attention particulière. Par exemple, certains événements tels que la semaine des arts des enfants et les journées citoyennes s'inscrivent dans le cadre des axes de projets d'écoles.

## 2.2. Déclinaison des objectifs éducatifs du PEDT sur le temps du mercredi

Objectif(s) visé(s) par le PEDT	Déclinaison opérationnelle sur le mercredi	Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Critères et indicateurs d'évaluation
<p><b>I/ LA CITOYENNETÉ</b></p> <p><b>Développer la vivre ensemble et la responsabilité citoyenne des jeunes pacéens.</b></p>	<p>1) Favoriser la prise d'initiative et la responsabilité de l'enfant et lui donner un pouvoir de décision</p> <p>2) Soutenir l'apprentissage de la vie en collectivité</p> <p>3) Développer la notion de respect de soi et des autres</p>	<p>1) Les enfants peuvent choisir les activités proposées par les animateurs ou choisir des jeux libres</p> <p>2) Participer à l'écriture des règles de vie</p> <p>3) Ressenti de la dynamique de groupe</p> <p>Mise en place d'activités favorisant le bien-vivre ensemble et la responsabilité citoyenne. Jeux d'intérieurs, jeux coopératifs, jeux de société, grands jeux extérieurs</p>	<p>1) Les enfants participent aux jeux libres et aux activités proposées par les animateurs. Les enfants proposent des activités de la boîte à idées.</p> <p>2) Les enfants de plus de 6 ans rédigent les règles de vie</p> <p>3) La prise de paroles des enfants sera favorisée lors des regroupements. Ils prennent de plus en plus la parole lors des regroupements. Les enfants participent à des jeux coopératifs, jeux de société, grands jeux extérieurs, activités citoyennes.</p>
<p><b>Agir pour le respect de la différence et de l'inclusion de l'ensemble des enfants</b></p>	<p>1) Accueillir et intégrer dans les meilleures conditions les enfants en situation de handicap ou de troubles de la santé</p> <p>2) Accueillir et intégrer dans les meilleures conditions les enfants allophones ainsi que leurs familles.</p> <p>3) Sensibilisation au handicap par l'utilisation de malles pédagogiques</p>	<p>1) Accueil des enfants en situation de handicap, rencontre avec les familles</p> <p>Animateur référent sur les enfants à besoin spécifiques</p> <p>2) Accueil des enfants allophones, rencontre avec les familles</p> <p>3) Utilisation de la malle handicap</p>	<p>1) Nous accueillons des enfants en situation de handicap après avoir rencontré leurs familles. Des animateurs sont mis à disposition pour accompagner les enfants en situation de handicap. Ils suivent des formations liées à leurs missions d'accompagnement.</p> <p>2) Nombre d'animateurs envoyés en formation au PRH 35 et au CNFPT et qualifiés</p>

Objectif(s) visé(s) par le PEDT	Déclinaison opérationnelle sur le mercredi	Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Critères et indicateurs d'évaluation
Améliorer le rapport à l'autre			<p>3) Des enfants allophones sont accueillis à l'accueil de loisirs. Dans la mesure du possible nous rencontrons les parents des enfants concernés ou des membres de l'association qui les accompagne.</p> <p>4) Les animateurs sont sensibilisé à l'utilisation de la malle handicap et mettent en place de nombreux jeux de coopération (cécifoot, torball...)</p>
	1) Accepter la différence	<p>1) Proposer des actions non-genrées (faire des espaces ou des activités mixtes, activités sensorielles...)</p> <p>2) Former les animateurs aux stéréotypes de genre et aux principes de laïcité</p> <p>3) Eduquer les enfants à la laïcité et aux stéréotypes de genres</p>	<p>1) Les activités mises en place sont non-genrées et ouvertes à tous</p> <p>2) L'équipe d'animation aborde la mixité lors des réunions de préparation. Ils définissent eux-mêmes les thèmes.</p> <p>3) organiser des débats et des activités sur la laïcité</p> <p>Documentations et livres (histoires) mises à disposition des enfants et des animateurs en lien avec la médiathèque</p>

Objectif(s) visé(s) par le PEDT	Déclinaison opérationnelle sur le mercredi	Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Critères et indicateurs d'évaluation
<p><b>II/ L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE</b></p> <p><b>Eveiller les enfants et les jeunes à la découverte et l'ouverture sur le monde</b></p> <p><b>Développer les animations à destination des enfants par des projets partenariaux réfléchis et concertés.</b></p>	<p>1) Mise en place d'activités artistiques, manuelles, d'expression corporelle, d'expression musicale...</p> <p>2) Participation à la semaine des arts des enfants : élaboration d'œuvres</p> <p>3) Organisation de spectacles à destination des enfants</p> <p>1) Organisation de la fête du jeu</p> <p>2) Animations intergénérationnelles avec l'EHPAD des trois Chênes et la résidence des Nymphéas.</p>	<p>1) Choix des thèmes abordés par l'équipe</p> <p>2) Mise en place d'une exposition dans l'espace Le Goffic</p> <p>3) Mise en place de spectacle dans le cadre de l'accueil de loisirs</p> <p>Mise en place de spectacle lors de la semaine des arts des enfants</p> <p>Mise en place de spectacles dans le cadre du conseil municipal des enfants (CME)</p> <p>1) Mise en place d'une manifestation autour du jeu à destination des familles pacéennes, de l'accueil de loisirs de Pacé et des accueils de loisirs avoisinants.</p> <p>2) Mise en place d'animation intergénérationnelles entre les différents EHPAD et l'accueil de loisirs.</p>	<p>1) L'équipe d'animation organise la programmation des activités par période en changeant et abordant différentes thématiques.</p> <p>2) Certaines œuvres créées par les enfants à l'accueil de loisirs sont exposées.</p> <p>3) Les enfants peuvent bénéficier de différentes représentations durant l'année.</p> <p>Les familles participent à un spectacle proposé durant la semaine des arts enfants.</p> <p>Le CME organise un spectacle pour les familles de la commune.</p> <p>Projections de films sur des thèmes et lectures de contes par la médiathèque</p> <p>1) Chaque année, la fête du jeu accueille environ 500 personnes (parents et enfants)</p> <p>2) De nombreux échanges intergénérationnels sont mis en place entre l'accueil de loisirs et les maisons de retraite de la commune avec différentes actions comme des après-midi jeux de société, jardinage, ateliers cuisine, gouters...</p>

Objectif(s) visé(s) par le PEDT	Déclinaison opérationnelle sur le mercredi	Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Critères et indicateurs d'évaluation
<p><b>III/ PARCOURS VISANT À RÉPONDRE À DES ENJEUX MÉDIATIQUES ET NUMÉRIQUES</b></p> <p>Améliorer la qualité de l'usage médiatique et numérique</p> <p>Développer l'esprit critique</p> <p>Sensibiliser aux enjeux d'internet</p>	<p>1) Former à l'utilisation des différents outils numériques</p>	<p>1) Mise en place d'un partenariat entre l'accueil de loisirs et le service numérique de la mairie de Pacé</p> <p>2) Mise en place d'un partenariat entre l'accueil de loisirs et la MJC</p>	<p>1) Nombre d'actions réalisées en partenariat avec le service numérique de la commune et la médiathèque</p> <p>2) Lors des activités passerelles entre les enfants de l'accueil de loisirs et les jeunes de la MJC, les enfants profitent de séances sur le numérique animée par la MJC.</p>
<p><b>IV/ PARCOURS DONT L'ENJEU EST L'ÉCOCITOYENNETÉ</b></p> <p>Organiser des espaces de tri dans les différents lieux fréquentés par les enfants</p> <p>Former à la sobriété</p> <p>Eduquer les jeunes au respect de l'environnement</p>	<p>1) Former les animateurs au tri sélectif et à la notion de développement durable</p> <p>Eduquer les enfants au tri-sélectif et à la notion de développement durable</p>	<p>1) Mise en place de poubelles dédiées au tri sélectif (poubelles jaunes, vertes...) et associer le personnel de restauration</p> <p>Privilégier la réutilisation des matériaux (papiers, cartons, plastiques...)</p> <p>2) Favoriser les déplacements doux</p> <p>Eveiller les enfants au développement durable</p>	<p>1) Le tri sélectif est organisé dans chaque salle d'activité</p> <p>2) Multiplier les déplacements à vélo, à pied et en transports en commun</p> <p>Mise en place d'ateliers réalisés sur le développement durable</p> <p>Réalisation d'ateliers cuisine réalisés avec des produits issus du commerce équitable et/ou local.</p>

Objectif(s) visé(s) par le PEDT	Déclinaison opérationnelle sur le mercredi	Modalité d'évaluation de l'atteinte des objectifs	Critères et indicateurs d'évaluation
<p><b>V/ PARCOURS DONT L'ENJEU EST LE BIEN ETRE DE L'ENFANT</b></p> <p><b>Assurer l'éducation à la santé et à l'hygiène des enfants et des jeunes</b></p>	<p>1) Former les animateurs au respect des normes d'hygiène</p> <p>Eduquer les enfants aux normes d'hygiène</p>	<p>1) Imposer des temps d'hygiène tout au long de la journée de l'accueil de loisirs</p>	<p>1)Rituels de lavages des mains et passages aux toilettes obligatoires avant et après chaque activité et repas.</p> <p>Nombre de sensibilisation aux règles d'hygiène auprès des animateurs et aux normes HACCP.</p>
<p><b>Inciter les enfants à la pratique d'activités physiques</b></p>	<p>1) Eduquer les enfants aux bienfaits des différentes pratiques sportives</p>	<p>1) Mise en place d'activités et jeux sportifs</p>	<p>1) Multiplier et favoriser les activités sportives et extérieures</p>
<p><b>Favoriser l'épanouissement individuel et collectif</b></p>	<p>1) Veiller au respect du rythme de l'enfant en fonction de son âge</p> <p>2) Développer la participation des enfants</p>	<p>1) Mise en place de temps de repos adaptés en fonction de l'âge de l'enfant</p> <p>2) développer la coopération entre les enfants</p>	<p>1) les enfants profitent de temps calmes après le repas adaptés en fonction de leur âge</p> <p>2) Les animateurs prennent en compte les avis des enfants et leurs besoins</p>

## 3. Mutualisations

### 3.1. Mutualisation des locaux

Une charte a été rédigée sur le groupe scolaire du Haut-Chemin (lieu du centre de loisirs), elle vise à faciliter la complémentarité des différents temps (scolaires, périscolaires et extrascolaire) et le travail des équipes enseignantes et d'animateurs. Cette dernière est revue en cas de besoin (notamment lors d'une fermeture de classe).

Cette charte fixe le cadre général de l'occupation, de l'utilisation des locaux. Elle vise à sensibiliser et à responsabiliser, tous les acteurs participants, au respect des règles fondamentales de vie en collectivité.

Les locaux de l'école et de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) étant communs, chaque partie s'engage à respecter les locaux ainsi que le matériel pédagogique destiné aux enfants.

Les locaux de l'ALSH peuvent servir sur les temps scolaires aux enfants et à l'inverse les espaces de l'école peuvent être utilisés dans le cadre de l'ALSH notamment en période de vacances.

A noter que 2 salles ne sont pas mutualisées : la salle des maîtres (dédiée uniquement aux enseignants) une salle de réunions et de repos (dédiée uniquement aux animateurs).

### 3.2. Mutualisation du matériel pédagogique

Les matériels partagés font l'objet d'une concertation entre le directeur d'école et l'ALSH afin de préciser d'éventuelles restrictions (matériel de motricité) et les conditions de leur utilisation, de leur rangement voire de leur remplacement. Des armoires de rangement ont été positionnées à cet effet.

En cas d'utilisation partagée de matériel spécifique, l'ALSH et la direction d'école s'engagent :

- À rendre disponible le matériel concerné ;
- À utiliser le matériel pour les activités pour lesquelles celui-ci est destiné ;
- À assurer le rangement dans les espaces prévus à cet effet.

Le matériel destiné aux activités comme des coins jeux, l'équipement de la salle de motricité, les livres de la bibliothèque peuvent être le même que celui utilisé pendant les temps d'enseignement. Il est donc possible qu'une partie de ce matériel soit commun sous réserve d'un accord préalable explicite sur les conditions d'utilisation entre les différentes parties en charge des enfants sur le temps d'ALSH.

Si un accord n'a pas été établi entre l'école et la direction de l'ALSH, le matériel des classes (tables, chaises) ne peut pas être utilisé pendant les activités.

### 3.3. Modalité d'élaboration, le cas échéant, d'une charte de mutualisation des locaux et du matériel

Au sein du groupe scolaire du Haut-Chemin, il a été réalisé fin 2018 un travail partenarial entre le responsable périscolaire de la structure, les directeurs de l'ALSH et la direction de l'école pour la réalisation d'une charte de mutualisation des locaux et du matériel. En 2024, cette charte de mutualisation a été actualisée suite à l'arrivée d'une nouvelle directrice d'école.

## Partie 2 – Accueils de loisirs organisés sur le territoire

### 4. Accueils de loisirs visés par le plan Mercredi

#### 4.1. Carte d'identité des accueils de loisirs organisés le mercredi

N° de déclaration sur TAM	Adresse d'implantation	N° du local	Effectif mineurs de - 6 ans	Effectif mineurs de + 6 ans	Identité des directeurs	Qualification / diplôme des directeurs
0350191AP000224-E01	36 av. Paul Sérusier	01	70	80	PARRA d'ANDERT Axel	1 BPJEPS LTP
					NOEL Jean Charles	6 BPJEPS Sports-Co (avec UC complémentaire de direction en ACM)
					BOUHOULI Eddy	1 BPJEPS LTP
					ROCHER Catherine	1 BPJEPS LTP

#### 4.2. L'équipe d'encadrement de l'accueil

Nom et prénom	Qualification ou diplôme	Type de contrat	Temps de travail global	Temps de travail en face à face pédagogique	Temps de travail en préparation de l'accueil de loisirs
BOUTIN SÉBASTIEN	BAFA	Titulaire FPT	Temps plein	360	21
CATEL ANTHONY	BAFA/BAFD (en cours)	Titulaire FPT	Temps plein	360	21
DONVAL MATHIS	BAFA	CDD 1 ans	Temps partiel	360	21
MAUPOINT SANDRINE	BAFA	Titulaire FPT	Temps plein	360	21
MENGUAL PAULINE	Licence STAPS	CDD 3 ans	Temps plein	360	21
RELIGIEUX ALEXANDRE	BAFA/BAFD (en cours)	Titulaire FPT	Temps plein	360	21
MARION LECOMTE	CAP AEPE	Vacataire	Temps partiel	180	21
MARCHADOUR FRANÇOIS	BJEPS APT	CDD 1 ans	Temps partiel	360	21
LE MENE GUILLAUME	CAP AEPE	Titulaire FPT	Temps plein	360	21
MOREAU ORIANE	ND	CDD 1 an	Temps partiel	360	21
AURIEUX MAYLEEN	ND	Vacataire	Temps partiel	360	21
GAULTIER MAËLEEN	Stagiaire BAFA	Vacataire	Temps partiel	360	21
VIDAMENT JULES	BAFA	Vacataire	Temps partiel	360	21
SONAGNON MARIETTE	BAFA	Vacataire	Temps partiel	360	21
SABBAH DAVID	Stagiaire BAFA	Vacataire	Temps partiel	180	21

### **4.3. Modalités de participation des animateurs à la rédaction du projet pédagogique de l'accueil**

Chaque année, aux mois d'avril, les animateurs sont conviés à travailler le projet pédagogique de l'année, durant 2 séances de 2h00. Ce projet pédagogique est élaboré dans le cadre d'échanges avec l'équipe de direction. Ces séances permettent aux animateurs de s'approprier le projet pédagogique, contribuant ainsi à son évolution.

Entre chaque période de vacances, les animateurs ont des réunions de travail qui permettent d'échanger sur le fonctionnement et d'évoquer les points à améliorer en ce qui concerne l'accueil de loisirs et le cas échéant de faire évoluer certains points du projet pédagogique. Ces réunions permettent également d'établir un programme d'activités qui sera proposé aux enfants. Des réunions de préparation supplémentaires ont été mises en place afin d'anticiper les activités prévues sur le planning. Ces échanges permettent aux animateurs de bénéficier de plus de temps pour préparer, pour proposer des activités plus abouties. Le matériel nécessaire est également inventorié (avec un animateur référent).

Ces réunions permettent aux animateurs de travailler dans le même sens.

Lors de chaque rentrée, une réunion permet de rappeler les orientations du PEDT, les objectifs du projet pédagogique de l'accueil de loisirs.

### 5. Critères de labellisation prioritaires

#### 5.1. Modalités d'intégration de l'équipe d'animation de l'accueil de loisirs aux instances de concertation locale

Les directeurs de l'ALSH ainsi que les responsables périscolaires participent aux différentes instances locales de concertation telles que le comité de pilotage et les ateliers thématiques. L'élaboration du PEDT et du Plan Mercredi symbolisent bien cet engagement.

Les comités se réunissent 2 à 3 fois par an et parfois plus en fonction de l'actualité (PEDT, Plan Mercredi...).

Les animateurs quant à eux participent à des réunions d'informations qui présentent les orientations du PEDT, les attentes éducatives...

#### 5.2. Modalités d'inclusion des enfants à besoins particuliers

##### Référent Handicap

Depuis la rentrée 2023-2024, une animatrice a été missionnée afin d'être la référente handicap du pôle affaires scolaires jeunesse. Son rôle consiste à assurer un suivi régulier des enfants en situation de handicap fréquentant l'accueil de loisirs et les temps périscolaires. Ce dernier participe également aux équipes éducatives mises en place par les écoles ce qui facilite les échanges entre les familles, les professionnels et les différents services périscolaires.

##### Accueil des enfants à besoins particuliers

Les enfants à besoins particuliers sont accueillis à l'accueil de loisirs.

Certaines dispositions doivent être prises par les familles au préalable.

Une rencontre préalable avec la famille et l'enfant est organisée par la direction de l'accueil de loisirs. Cette rencontre permet d'établir un protocole d'accueil et de présenter l'équipe à la famille et l'enfant.

Dans un premier temps, il est indispensable de faire une inscription auprès des directeurs de l'accueil de loisirs afin que ceux-ci puissent organiser au mieux l'accueil de l'enfant (notamment en termes de personnel si les besoins spécifiques de l'enfant l'exigent).

Cette inscription préalable auprès de la direction permet d'avoir le temps de préparer la venue de l'enfant avec notamment la possibilité de rencontrer les professionnels (éducateurs, professionnels de la santé, associations...) suivant déjà l'enfant. Ces rencontres doivent permettre à l'équipe d'animation de connaître les besoins spécifiques de l'enfant afin d'apporter un renfort de personnel adapté et de pouvoir l'accueillir dans les meilleures conditions. Dans la mesure du possible, un animateur est dédié à l'encadrement de chaque enfant fréquentant l'accueil de loisirs.

L'accueil d'enfants à besoins spécifiques est une opportunité très enrichissante pour l'accueil de loisirs car c'est une réelle démarche dans l'apprentissage du vivre ensemble et du respect de la différence.

##### Structure et enfants à besoins particuliers

Des aménagements au sein de la structure de l'ALSH (groupe scolaire du Haut Chemin) facilitent l'accès aux différents types de handicaps :

- Présence d'une rampe d'accès sur la cour permettant aux enfants à mobilité réduite d'accéder à l'ensemble du rez-de-chaussée du bâtiment.
- Des sanitaires adaptés ont été créés (accès élargi).
- Depuis 2019, l'installation d'un ascenseur permet l'accès à l'étage du bâtiment.
- Des aménagements ont eu lieu pour les personnes souffrant d'une déficience visuelle (bandes réfléchissantes et dispositifs podotactiles).

### 5.3. Présentation de la tarification progressive de l'accueil de loisirs

Une tarification dégressive qui prend en compte les ressources des familles en se basant sur le barème de la CAF est établi afin de définir le coût de la restauration scolaire ainsi que de l'ACM.

Des manifestations organisées par l'accueil de loisirs à destination de tous sont gratuites.

#### TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE à compter du 01/09/2024

Quotient Cnaf .....	Prix du repas
Moins de 350.....	1.12 €
De 350 à 650 .....	1.89 €
de 650 à 800 .....	2.64 €
de 800 à 900 .....	3.49 €
de 900 à 1100 .....	4.37 €
de 1100 à 1295 .....	4.97 €
de 1295 à 1595 .....	5.77 €
de 1595 à 1795 .....	5.88 €
> à 1795.....	5.99 €
Famille non domiciliée sur la commune.....	6.82 €

#### TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS à compter du 01/04/2025

QUOTIENT FAMILIAL	JOURNEE HORS REPAS		DEMIE - JOURNEE HORS REPAS	
	Forfait pacéen	Forfait hors-commune	Forfait pacéen	Forfait hors-commune
QF<350	4,15 €	6,23 €	2,77 €	4,16 €
350<=QF<650	4,85 €	7,28 €	3,18 €	4,77 €
650<=QF<800	6,01 €	9,02 €	4,07 €	6,11 €
800<=QF<900	8,29 €	12,44 €	5,46 €	8,19 €
900<=QF<1100	9,12 €	13,68 €	6,61 €	9,92 €
1100<=QF<1295	9,94 €	14,91 €	7,79 €	11,69 €
1295<=QF<1595	10,58 €	15,87 €	8,12 €	12,18 €
1595<=QF<1795	10,78 €	16,17 €	8,28 €	12,42 €
QF>+1795	10,99 €	16,49 €	8,44 €	12,66 €

#### TARIFS DES ANIMATIONS ALSH à compter du 01/09/2024

Piscines, cinéma .....	4.00 €
Sorties diverses (écomusée, spectacles, parcs de loisirs, mer, bowling, patinoire, Woupi....)	8.00 €
Activités spécifiques (nautisme...) .....	14.00 €
Mini camps enfants pacéens ou d'une commune du SYRENOR / jour .....	17,60 €
Mini camps enfants d'une commune extérieure / jour .....	20.00 €
Activités spécifiques : cirque, magie, activités Ludo sportives avec prestataires... : .....	8 € par jour

A noter que les tarifs des mini camps ou séjours prennent en compte le coût d'une journée de centre en fonction des 9 tranches de QF + une partie fixe journalière + repas en fonction également des 9 tranches de QF.

Exemple Pour 2024 :

Tranche 1 (QF inférieur à 350) : 4,15 € + 17,60€ + 1,12 € = 22, 87 € par jour

Tranche 9 (QF supérieur à 1795) : 10,99 € + 17,60 € + 5,99 € = 34,58 € par jour

## 5.4. Modalités d'information des familles

Le portail famille permet aux usagers d'inscrire leurs enfants sur les différents temps péri et extrascolaires. C'est aussi un outil d'informations permettant aux familles de prendre connaissance du programme d'activités des périodes en cours et à venir, proposé par les animateurs. Des courriels d'informations sont régulièrement adressés aux 900 familles (environ) afin de communiquer par exemple sur les programmes d'activités proposés et les informations diverses.

Sur cet espace numérique les familles peuvent aussi consulter le PEDT et le projet pédagogique de l'ALSH. Au sein de l'accueil de loisirs, une communication quotidienne est assurée en direction des familles lors de l'accueil du matin mais surtout le soir au moment de l'arrivée des parents. Ce sont des échanges essentiels pour les familles mais aussi pour l'équipe d'animation. Cette communication permet d'établir un lien de confiance entre les familles et l'équipe. Elle permet aussi de recueillir certaines informations permettant de mieux comprendre l'enfant.

Toutes les informations utiles sont mises à jour sur le site de la commune ainsi que sur notre portail familles.

Ponctuellement le service affaires scolaires/Jeunesse communique sur des événements organisés par l'ALSH et le Conseil Municipal des enfants tels que la fête du jeu, place aux sports, la semaine des arts des enfants, les journées citoyennes... Les différents supports utilisés sont :

- Les messageries électroniques des familles.
- Différents affichages (affiches, banderoles, flyers...).
- La presse (Ouest France).
- Les supports de communication de la ville (journal bimestriel Pacé Ville et Nature, journal hebdomadaire, affichage dynamique (panneaux lumineux), site internet de la ville).

## 5.5. Implication des habitants ou des partenaires au sein de l'accueil de loisirs

L'ALSH de Pacé travaille avec différents partenaires notamment des partenaires locaux tels que :

La médiathèque (TOTEMS) où les enfants se rendent régulièrement non seulement pour lire mais aussi pour bénéficier de lectures de contes ou de projection de films et dessins animés. A partir de juillet 2025, les enfants pourront également bénéficier d'une toute nouvelle ludothèque.

Les relations avec les EHPADs, où les enfants vont à la rencontre des résidents, maintiennent des liens forts intergénérationnels. De même les résidents des maisons de retraite viennent à l'accueil de loisirs afin de partager diverses activités avec les enfants (cuisine, jeux de société...).

L'équipe d'animation travaille en collaboration avec la MJC sur des échanges culturels ou des animations ponctuelles, notamment dans le cadre du projet passerelle, entre les groupes des plus grands du centre et des 10-12 de la MJC. Intervention de groupe d'enfants lors de concerts, des projets tels que les journées citoyennes ou la semaine des arts des enfants...

Dans le cadre de notre CTG intercommunale, des échanges de pratiques et rencontres inter centres sont organisées avec les communes.

Les familles sont représentées par des associations de parents d'élèves au sein d'instances tels que le comité de pilotage. Durant ces comités, l'équipe d'animation recueille des suggestions, des propositions et répond aux questions concernant l'organisation et le contenu pédagogique de l'accueil de loisirs. Ces échanges permettent d'ajuster les objectifs et les moyens.

Dans le cadre de l'accueil des enfants à besoins particuliers, une nouvelle forme de partenariat avec des associations comme « Famille rurale » ou d'autres professionnels (éducateurs spécialisés, psychomotriciens, professionnels de la santé du service 1,2 3 Soleil Guillaume Régnier...) a été développée afin d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions. Des échanges réguliers avec les directeurs d'école permettent également un accueil plus adapté de ces enfants au sein des structures.

## 5.6. Présentation des activités et des thématiques proposées aux enfants de l'accueil de loisirs

Les enfants peuvent participer à plusieurs types d'activités : culturelles et d'expression / physiques et sportives / scientifiques et techniques en lien notamment avec les projets d'école.

Type d'activité	Exemples
<b>Culturelles et d'expression</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Participation des enfants de l'accueil de loisirs à la semaine des arts des enfants.</li><li>- Mise en place de spectacles vivants à destination des familles.</li><li>- Organisation de sorties culturelles (concerts, théâtre...).</li><li>- Mise en place de diverses activités manuelles...</li><li>- Partenariat avec la médiathèque et la ludothèque (TOTEMS)</li></ul>
<b>Physiques et sportives</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Interventions ponctuelles d'associations sportives Pacéenne.</li><li>- Mise en place de divers jeux coopératifs et sportifs.</li><li>- Grands jeux en plein air (Bois de Champagne situé à proximité du centre ...).</li></ul>
<b>Scientifiques et techniques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Organisation de sorties à l'espace des sciences.</li><li>- Mise en place d'activités scientifiques et techniques.</li><li>- Interventions d'associations spécialisées (les p'tits débrouillards)</li></ul>

## 5.7. Modalités de participation et de libre choix des enfants sur les activités

Les enfants bénéficient d'espaces de loisirs et d'activités. **Il est important de ne pas oublier qu'ils sont en temps de loisirs.** L'organisation doit donc se faire par rapport à eux, à leur âge, leurs capacités, leurs envies, leurs besoins. A chaque moment de la journée, les enfants peuvent s'exprimer. Que ce soit dans le choix des activités que pendant les différents temps de vie...Des temps de discussions formels le matin et en début d'après-midi, et informels pendant les repas, l'utilisation d'une boîte à idées... permettent de connaître leurs envies pour en tenir compte dans l'organisation de la journée et des mercredis suivants. Les enfants choisissent de participer ou non aux activités. Ils peuvent en proposer, participent à leurs évaluations et contribuent ainsi à améliorer le fonctionnement et les animations. Un groupe d'enfants peut aussi, s'il le désire, animer une activité auprès des autres enfants.

## 6. Axes de progrès

### 6.1. Présentation des actions répondant aux autres critères de la charte de qualité

#### a) La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant

Stabilisation des équipes sur les différents sites pour un meilleur lien entre les temps scolaires et périscolaires. Echanges réguliers entre les responsables de structures et les équipes enseignantes. Participation de l'équipe d'animation aux différents COPIL PEDT. Cohérence des règles de vie entre l'école et les temps d'accueil périscolaire.

#### b) L'accueil de tous les publics

Un engagement important des équipes permet d'accueillir des enfants à besoins spécifiques au sein de l'accueil de loisirs dans de bonnes conditions, cependant le savoir-faire doit être encore développé notamment en continuant à former les équipes d'animation. Depuis plusieurs années, l'accueil d'enfants à besoins particuliers a permis des échanges avec des professionnels (éducateurs, médecins...) et des formations ont été suivies par les animateurs et les responsables.

Nous accueillons également depuis un certain nombre d'années des enfants « allophones » issus de cultures et d'horizons différents. Cet accueil s'explique par l'existence d'une classe « allophone » au sein de l'école Guy Gérard. Les enfants, issus de familles logées au CADA de Pacé, bénéficient d'une attention particulière avec une volonté d'adapter nos connaissances et nos compétences aux attentes de ces enfants.

#### c) Mise en œuvre de la richesse du territoire

Afin que les enfants puissent bénéficier de la richesse du territoire, l'équipe d'animation travaille en étroite relation avec la MJC, la médiathèque (TOTEMS), la piscine (AQUAQUEST), les associations sportives et culturelles, les fermes pédagogiques.

De plus, l'équipe de restauration favorise les circuits courts et les produits locaux.

Des activités dans les lieux naturels de la commune : parc de Vergéal, bois de Champagne... sont proposées régulièrement.

L'accueil de loisirs bénéficie des différentes infrastructures communales quelles soient sportives ou culturelles (Escapade, Espace le Goffic, les salles de Sport, le Ponant).

#### d) Le développement d'activités éducatives de qualité

La direction de l'accueil de loisirs s'efforce au maximum d'embaucher des animateurs diplômés afin de mettre en place des activités de qualité auprès des enfants. Les animateurs et la direction suivent régulièrement des formations sur des thématiques variées (handicap, BAFD, gestion des conflits, management, BPJEPS...).

L'accueil de loisirs et son équipe pédagogique souhaite assurer une continuité éducative et une relation professionnelle de confiance avec ses différents partenaires (les écoles, les associations, les professionnels de santé). Des actions sont menées en partenariat avec les professionnels de l'éducation (potagers collectifs, semaine des arts, journées citoyennes...) et des échanges sont fréquents afin d'harmoniser les règles de vie et les discours des professionnels sur les différents temps de l'enfant.

L'équipe d'animation diversifie son panel d'activités en proposant notamment des thèmes multiples et variés : activités culturelles et d'expression, physiques et sportives, scientifiques et techniques en collaboration avec des intervenants extérieurs ou intra-communaux.

## **6.2. Présentation des actions ne répondant pas spécifiquement à la charte de qualité et de nature à renforcer la qualité éducative des accueils de loisirs du mercredi**

Au-delà des attentes du plan mercredi, l'ALSH de Pacé propose différentes activités pédagogiques et éducatives avec notamment l'engagement du CME telles que :

- Présentation et jeux autour des droits de l'enfant.
- Continuité éducative avec l'exploitation de diverses expositions mises en place par l'école.
- Jeux éducatifs présentant les inégalités géographiques, financières, accès à la nourriture et à l'eau...
- Et toutes autres activités en partenariat avec le CME...